



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 1^{er} octobre 2018 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Jules Soucy, Alain Thériault et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-149-18

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert.

RS-150-18

Adoption des procès-verbaux des dernières réunions

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2018 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Et il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2018 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 30-09-18 de 341,152.26 \$ au compte courant et de 69,712.10 \$ au fonds de roulement.

Période de questions

Aucune question

RS-151-18

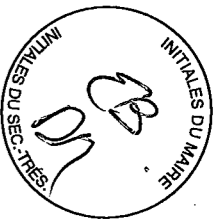
Approbation des comptes

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrits :

Liste des comptes à payer Oct. 2018

1.	Petite caisse	Pauline Bossé	75.00	
		Poste Canada	<u>158.70</u>	233.70
2.	Bell Mobilité			39.00
3.	Soudure du Témis			135.67



No de résolution
ou annotation

4.	Démarrateurs des Maritimes	212.75
5.	BMR	109.23
6.	Entreprise D.N. Bélanger	3,725.19
7.	Pétroles J. Larochele	1,043.45
8.	Jean C. Dupont	111.33
9.	Déménagement Livre-Tout	60.27
10.	Service Kopilab	259.77
11.	Salon de l'emploi	28.74
12.	UniBéton	344.93
13.	Horizon CFVD (pompier)	109.23
14.	Camping Québec	366.52
15.	Thibodeau Réfrigération (camping)	131.64
16.	Pièces Ténis	112.88
17.	Construction DJL inc	5,791.29
18.	R.I.D.T	9,783.12
19.	Robitaille Équipement	9,317.57
20.	Location Roxwill	367.92
21.	G.R. Farn Équipement	17.14
22.	Épicerie des 4 Sous	73.54
23.	Aréo-Feu (botte de caoutchouc, gants)	621.45
24.	Pavage Cabano	27,928.58
25.	Chambre de commerce	200.00
26.	ADMO	352.97
27.	Municipalité St-Jean-de-la-Lande	18.86
28.	MacPek	633.74
29.	Hydro Québec	497.24
30.	Signalisation Lévis	129.46
31.	ATR du Bas-St-Laurent	323.08
32.	Électronique Mercier	71.80
33.	Coop des services pétroliers	<u>1,501.3</u>
	TOTAL	64,653.36
34.	CDC Hydraulique	183.82
35.	Les Constructions Michaud Ténis (cisslift)	804.83
36.	Bell Canada (garage, bureau munic. Plage, caserne)	<u>439.49</u>
	TOTAL	66,081.50
37.	Débroussailleuse R.B.	5,748.75
38.	Peterbilt (batterie Sterling)	524.29
39.	Irving (propane cantine)	246.08
40.	Info Dimanche (publicité pompier)	119.58
41.	Place du Travailleur (soulier Stéphanie Valcourt pompier)	116.41
42.	Peterbilt	35.31
43.	Équipement Yves Landry (cabaret)	1,147.45
44.	Eau Douce (service préventif)	510.67
45.	R.I.D.T (vidange)	195.00
46.	Petite caisse, ménage, article divers	152.00
47.	Hydro Québec (municipalité, caserne)	576.78
48.	Commerçant de la Chaudière (transport)	27.97
49.	Émilien Beaulieu (congrès)	1,343.73
50.	Ferme Patoine et frères; location camion rechargement	3,973.43
51.	Ferme Patoine de frères; travaux pont 5° Rg N Lac-Dos-de-cheval	543.01
52.	Bureau de la publicité des droits; mutations	12.00
53.	Joseph Dumont; rechargement 8° et 9° Rang Sud	42,562.83
54.	Joseph Dumont; rechargement 8° et 9° Rang Nord	4,977.53
55.	Joseph Dumont; inventaire de 9 voyages cours	<u>1,068.99</u>
	Total partiel	63,881.81

Grand Total

129,963.31



No de résolution
ou annulation

Commission des loisirs : Aide financière

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement de l'aide financière de 5,000 \$ à la Commission des loisirs pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité

RS-153-18

R.I.D.T. : Adoption des prévisions budgétaires 2018

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata démontrant des revenus et des dépenses de 3 814 571 \$.

Adoptée à l'unanimité

RS-154-18

Sûreté du Québec

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement final de la contribution à la Sûreté du Québec au montant de 21,250.\$.

Adoptée à l'unanimité

RS-155-18

PAARRM : rapport des travaux

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemins du 8^e et 9^e Rang Sud et Nord pour un montant subventionné de 15,000.\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

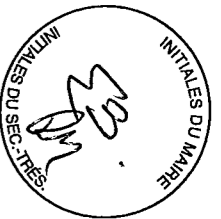
Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

RS-156-18

États financiers trimestriels

Il est proposé par Jean-Noël Moreau



No de résolution
ou annotation

et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance des états financiers trimestriels présentés par le directeur général pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Festival La Forêt sous toutes ses couleurs : motion de félicitations

M. Patrick Michaud et l'ensemble du conseil municipal donnent une motion de félicitations au Festival La Forêt sous toutes ses couleurs pour le rayonnement que ce festival apporte à notre communauté et la visibilité qu'il nous donne. Félicitations au comité organisateur et à l'ensemble des bénévoles qui ont travaillé de près ou de loin à la réussite de cet événement.

Adopté à l'unanimité

RS-157-18

Abrasif

Le Directeur général informe les membres du conseil que nous avons obtenu la granulométrie du gravier de Ferme Patoine. La granulométrie est conforme et par conséquent Ferme Patoine est le plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne Ferme Patoine et frères pour la confection des abrasifs pour la saison 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

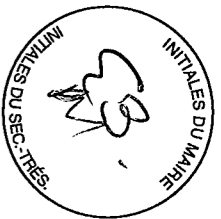
Avis de motion RG-301-2018.

M. Alain Thériault, conseiller, donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le Conseil municipal de la paroisse de Packington adoptera le règlement 301-2018, amendant le règlement 263-2012 sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Packington.

Adopté à l'unanimité

Présentation du règlement 300-2018, règlement modifiant la limite de vitesse sur le 6^e Rang, une portion de la route du Lac-Jerry et le 5^e Rang Sud

Le directeur général présente le règlement 302-2018. Que ce règlement n'a pas d'incidence monétaire sinon l'achat de nouveaux panneaux de signalisation pour indiquer la nouvelle vitesse imposée. La dépense est estimée à 500.\$.



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Packington



RÈGLEMENT NUMÉRO 302-2018

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE
6^E RANG, UNE PORTION DE LA ROUTE DU LAC-JERRY ET LE 5^E RANG
SUD

ATTENDU QUE

le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU QU'

un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d'une séance du Conseil municipal de Packington tenue le 9 oct 2018, DM

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par _____
et unanimement résolu _____

que le règlement numéro 302-2018 soit et est adopté, et que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Titre

Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant la limite de vitesse sur le 6^e Rang, une portion la route du Lac-Jerry et le 5^e Rang Sud.

ARTICLE 2

Objet

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 60 km/heure sur une distance de 4.82 kilomètres sur le 6^e Rang, sur une distance de 2.3 kilomètres sur la route du Lac-Jerry et sur une distance de 3.9 kilomètres sur le 5^e Rang Sud. Une carte du réseau est incluse dans le présent règlement établissant ses sections de routes touchées par cette diminution de vitesse

ARTICLE 3

Signalisation

La signalisation appropriée sera installée par le service des Travaux publics après l'entrée en vigueur du présent règlement, soit 90 jours après son adoption.

ARTICLE 4

Contravention

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adopter le _____

2018

Emilien Beaulieu

Emilien Beaulieu
Maire

Denis Moreau

Denis Moreau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Bell Canada : appui au projet déposé dans le programme Québec branché

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington appuie le projet déposé par Bell Canada dans le cadre du programme Québec branché du gouvernement du Québec (projet # 275). Ce projet permettra d'améliorer les services internet large bande sur notre territoire, une priorité pour notre collectivité, et bénéficiera notamment aux résidences et aux entreprises.

Adoptée à l'unanimité

RS-159-18

Urbanisme : Éric Thériault

Un avis de non-conformité au règlement sur les nuisances (193-99) a été donné à M. Éric Thériault, l'avisant de procéder au nettoyage dans les 30 jours de l'avis. En date du 1^{er} octobre, les travaux n'ont pas été réalisés. Comme indiqué dans la lettre, le dossier est soumis à l'attention du conseil.

Après délibération,
il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande à l'inspecteur d'émettre un constat d'infraction à M. Thériault. D'aviser par lettre recommandée M. Thériault de se conformer à la réglementation sur les nuisances (règlement 193-99) telle que signifiée dans une lettre du 20 août dernier. Les travaux devront être réalisés dans les 30 jours de l'envoi de la lettre sous peine de porter le dossier en cour municipale.

Adoptée à l'unanimité

RS-160-18

Offre d'emploi

M. Bertrand Côté a avisé, par écrit le directeur général, qu'il mettait fin à son emploi en date du 29 septembre 2018 pour des raisons de santé.

Comme convenu, nous avons convenu de lui payer 6 semaines de vacances. Il lui reste 9 jours de maladie et 11 heures de mobile. Il doit la somme de 269.52\$, sa participation à l'assurance collective jusqu'au 29 septembre. Donc, nous lui devons la somme de 7,511.55 \$. M. Côté a demandé de lui verser la somme en 7 versements égaux

De plus, nous devons faire paraître une offre d'emploi pour recruter un opérateur journalier permanent et un opérateur journalier temporaire. Un projet d'offre d'emploi est soumis aux membres du conseil. Des correctifs y sont apportés.

En conséquence,
il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington prend note de la décision de M. Bertrand Côté de mettre fin à son emploi. Que le Conseil autorise le versement des sommes dues à M. Côté.



No de résolution
ou annulation

RS-161-18

Que le Conseil demande de faire paraître une offre d'emploi sur le journal Info Dimanche, sur le site de la municipalité, dans le journal municipal et sur la page Facebook de la municipalité ladite offre en vue de recruter un journaliste-opérateur permanent et un journaliste-opérateur temporaire.

Adoptée à l'unanimité

École Beauport : avis de félicitations

Il est proposé par M. Jules Soucy
et unanimement résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adresse ses félicitations à tous les élèves, au personnel enseignant, de soutien, professionnel et à la direction d'école pour la réalisation de la vidéo « *Le monde est à nous* ». Nous tenons à féliciter l'équipe de production, en particulier M. Stéphane Michaud et Mme France Gauvin, qui a mis notre école en valeur à l'aide de la vidéo dans le cadre des *Journées de la culture 2018*.

Cette fenêtre a notamment permis de nous faire connaître à la grandeur de la province de Québec et même plus. Par votre travail, plusieurs personnes ont découvert notre magnifique municipalité ainsi que les gens qui y vivent, plus particulièrement vous, les jeunes, l'avenir de demain. Nous vous encourageons à poursuivre votre beau travail et nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Adoptée à l'unanimité.

Compte-rendu de diverses réunions

M. le maire donne un compte-rendu du congrès de la FQM

Levée de l'assemblée

À 20 h 45, M. Émilien Beaulieu, maire la levée de l'assemblée